

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	14	12

Séance du 28 mars 2024

Date de la convocation
22 mars 2024

Date de la séance
28 mars 2024

N°2024_03_04

Subventions 2024 à l'association " Les Jeun's " et à la société de chasse de Prouilly

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISE (Maire).

Présents : Catherine MALAISE, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN
Absents avant donné procuration : Brigitte GODART par Chantal WAGNER, Jean-Michel BOSTYN par Benoît LEBON
Absents excusés : Justine MARCY-CHINCHILLA
Absents : Damien GOULARD

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la nomenclature comptable M57,
CONSIDÉRANT la proposition des membres de la commission « Finances » du 22 mars 2024,
CONSIDÉRANT que le conseiller municipal, Monsieur Frédéric LEFEVRE, ne peut pas participer ni aux débats, ni aux votes s'y rapportant et ce, en prévention de conflit d'intérêt, au vu de ses liens familiaux avec la Présidente de l'association « Les Jeun's », et au vu de ses fonctions attribuées au sein de la société de chasse de Prouilly,
CONSIDÉRANT l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

sous réserve de la demande de subvention adéquate comprenant les justificatifs obligatoires, d'accorder une subvention de 100 € aux associations de loisirs :

- Les Jeun's ;
- Société de chasse de Prouilly.

Les crédits nécessaires au versement des subventions seront inscrits à l'article 65748 du budget.

Le Maire,
Catherine MALAISE



AGEDI Dépôt Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2024 051-215104159-20240328-2024_03_04-DE

AGEDI Dépôt Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2024 051-215104159-20240328-2024_03_04-DE